



NON à la mort du Ministère des sports !

*une première mobilisation réussie
le 11 octobre 2018*

Partout en France, les personnels Jeunesse et Sports se sont réunis pour dénoncer la baisse des moyens, humains et financiers, attribués aux politiques de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Les mobilisations ont pris des formes diverses (rassemblements, prises de parole en public, demandes d'audience, animations sportives, ...).

A Paris, une délégation composée des 8 syndicats représentant les personnels Jeunesse et Sports (SNEP-FSU, EPA-FSU, SNAPS-UNSA, SEP-UNSA, SGEN-CFDT, CGT, FO, Solidaires JS) a été reçue par la directrice de cabinet de la ministre des sports*. Celle-ci a tenu un double langage : d'un côté il est nécessaire que l'État conserve un rôle important en matière sportive, de l'autre côté le Ministère des Sports ne s'oppose pas aux réformes de la gouvernance du sport (agence où la part de l'État n'est que de 30%) et à la suppression de 60% de ses effectifs (- 1 600 postes). Quant aux Conseillers Techniques et Sportifs (CTS), elle indique que la réforme du statut et/ou du cadre de gestion est toujours d'actualité.

Pour l'instant, la nouvelle ministre écoute et réfléchit... Pourtant, elle doit rapidement se positionner, car certains arbitrages doivent être rendus à la fin du mois...

Loin d'être rassurés par ces explications et informations, la mobilisation doit plus que jamais se poursuivre !

**Revendications de l'intersyndicale JS (cf. préavis de grève) :*

- *l'octroi de crédits budgétaires à la hauteur des enjeux et l'adoption d'un réel plan de développement du sport pour réussir les JOP de Paris 2024 et leur héritage. Les baisses de crédits dévolus au sport dans le budget de l'Etat en 2018 et annoncées pour 2019 ne sont pas compatibles avec cette réussite,*
- *l'arrêt des suppressions de postes dans les secteurs Jeunesse, Sport et Vie associative,*
- *le maintien au sein du service public d'Etat de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de tout agent y exerçant actuellement. Les transferts de missions et de personnels vers les collectivités territoriales ou les fédérations sportives ne sont ni acceptables, ni souhaitables,*
- *l'affectation administrative de tous les personnels de la Jeunesse et des Sports au niveau régional, assortie du maintien de services de proximités dédiés (unités départementales), avec une meilleure mise en réseaux des établissements (CREPS) pour couvrir la totalité des territoires.*